

216C1504
FR0000038036-OP007-A03

27 juin 2016

Résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 21 juin 2016, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société de droit italien Davide Campari-Milano S.p.a. visant les actions de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE (ci-après GRAND MARNIER), elle a reçu en dépôt 43 125 actions GRAND MARNIER.

A la clôture de l'offre publique d'achat, Davide Campari-Milano S.p.a. détient :

- à titre individuel 59 295 actions GRAND MARNIER¹ représentant 59 700 droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 58 640 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société² soit 69,76% du capital, 54,51% des droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 53,55% droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société ;
- de concert avec les actionnaires familiaux promettant, 83 157 actions GRAND MARNIER représentant 104 924 droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 107 674 droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société, soit 97,83% du capital, 95,81% des droits de vote dans les assemblées générales ordinaires et 98,32% droits de vote dans les assemblées générales extraordinaires de la société, répartis comme suit :

¹ Inclus l'usufruit portant sur 655 actions GRAND MARNIER.

² Sur la base d'un capital composé de 85 000 actions représentant 109 514 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital ³	Droits de vote		% droits de vote ⁴	
			AGO	AGE	AGO	AGE
Davide Campari Milano S.p.a. ⁵	59 295	69,76%	59 700	58 640	54,51%	53,55%
Sous-total actions détenues par Davide Campari Milano S.p.a.	59 295	69,76%	59 700	58 640	54,51%	53,55%
Sylvia Marnier Lapostolle ⁶	11 743	13,82%	22 486	23 486	20,53%	21,45%
Antoinette Marnier Lapostolle veuve Coury ⁷	6 200	7,29%	11 400	12 400	10,41%	11,32%
Stéphane Marnier Lapostolle ⁸	4 949	5,82%	8 088	9 898	7,39%	9,04%
Autres actionnaires familiaux promettants ⁹	1 625	1,91%	3 250	3 250	2,97%	2,97%
Sous-total actionnaires familiaux promettants¹⁰	24 517	28,84%	45 224	49 034	41,30%	44,77%
Total concert¹¹	83 157	97,83%	104 924	107 674	95,81%	98,32%

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général, à savoir la détention directe et indirecte à l'issue de l'offre d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de GRAND MARNIER supérieure à 50%, est satisfaite.

L'offre a donc une suite positive.

2. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre.

Une publication ultérieure précisera la date de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, qui sera demandée par l'initiateur, conformément aux articles 232-4 et 237-14 du règlement général.

³ Sur un total de 85 000 actions au 24 juin 2016.

⁴ Sur un total de 109 514 droits de vote théoriques au 24 juin 2016.

⁵ Détention découlant de la possession de 58 390 actions GRAND MARNIER en pleine propriété, la nue-propriété de 250 actions GRAND MARNIER et l'usufruit de 655 actions GRAND MARNIER; droits de vote en AGO basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 655 actions en usufruit disposant de droits de vote double (le nu-propriétaire étant Monsieur Stéphane Marnier Lapostolle, membre du concert) ; droits de vote en AGE basés sur 58 390 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.

⁶ Détention découlant de la possession de 11 243 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote double et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 11 243 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 11 243 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

⁷ Détention découlant de la possession de 5 700 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 500 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 5 700 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 5 700 actions en pleine propriété et 500 actions en nue-propriété.

⁸ Détention découlant de la possession de 4 044 actions GRAND MARNIER en pleine propriété disposant de droits de vote doubles et de la nue-propriété de 905 actions GRAND MARNIER ; droits de vote en AGO basés sur 4 044 actions en pleine propriété ; droits de vote en AGE basés sur 4 044 actions en pleine propriété et 905 actions en nue-propriété.

⁹ Les autres actionnaires familiaux représentant moins de 5% du capital et des droits de vote incluent Cyril de Gasperis (1 000 actions en pleine propriété), Axelle Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Jean-Baptiste Marnier Lapostolle (190 actions en pleine propriété), Laura Marnier Lapostolle épouse Rassemi (190 actions en pleine propriété), François de Gasperis (51 actions en pleine propriété) et Christine Marnier Lapostolle (4 actions en pleine propriété).

¹⁰ Ces actions sont par ailleurs assimilées par Davide Campari Milano S.p.a. sur le fondement de l'article L.233-9 I, 4° du code de commerce (actions qui peuvent être acquises à la seule initiative de Davide Campari Milano S.p.a.).

¹¹ Dont 655 actions en usufruit détenues par l'initiateur et 655 actions en nue-propriété détenues par Stéphane Marnier Lapostolle comptabilisées pour un total de 655 actions au niveau du concert.